

ducensis constituatur potius quam sub Antuerpiensi, ob eas causas quas ibi annotavimus; cumque ad hoc nihil hactenus rescripsistis, vestrum de his responsum desideramus. Datum Toleti, die xvii februarii MDLXI.

PHILIPPUS.

Et infra:

G. PEREZIUS.

XLII.

EL REY D. FELIPE II

AL PRINCIPE DE ORANGE Y AL CONDE DE EGMONT.

(Memoires de Granvelle, VII, 63.)

Toledo, á 18 de ebrero 1551.

Entendiendo yo en el estado que en todas partes está la religion, y ay principalmente, por la vezindad que de todas partes tiene, y el peligro que desto podria resultar, sino se procurase de remediar

TRADUCTION.

PHILIPPE II

AU PRINCE D'ORANGE ET AU COMTE D'EGMONT.

Toledo, 18 février 1551.

Sur le rapport qui m'a été fait de l'état de la religion dans toutes les parties de mes domaines, principalement dans les Pays-Bas, où le voisinage de peuples hérétiques rendrait le danger plus imminent, si l'on ne se hâtait d'y porter un prompt remède, j'ai pensé qu'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce

con tiempo, me pareció que una de las mas necesarias cosas para esto seria que hubiese mas obispados en esos estados, pues son los obispos los que principalmente han de tener este cuydado, aunque todos es bien que le tengamos. Y así supliqué á S. S. lo tubiese por bien, como lo ha hecho, y lo entenderéis de my hermana. Por todo esto deseo mucho la buena conclusion deste negocio, y por la parte que seréis para esto, y la voluntad que, por hazerme plazer y servicio, con que confio que os emplearéis en procurar el buen efecto deste negocio, os encargo y ruego mucho que lo procureis, y deis para ello todo el favor y ayuda que fuere menester, como os dirá mas largamente my hermana de my parte, á quien me remyto, confiando que haréis en esto lo que espero de vos. De Toledo, á xviii de hebrero MDLXI.

## TRADUCTION.

but serait d'augmenter le nombre des sièges épiscopaux de ces provinces, les évêques étant plus spécialement chargés par office d'empêcher les progrès de l'erreur, quoique tous nous devons de notre côté faire preuve de vigilance sur ce point. En conséquence, j'ai supplié Sa Sainteté de vouloir bien approuver ce projet d'érection de nouvelles églises, et elle a daigné le faire, ainsi que ma sœur vous l'expliquera plus en détail. Les considérations ci-dessus m'inspirent un très-vif désir de voir cette affaire heureusement terminée. Or, comme vous aurez grande part à son exécution, et que, dans la vue de me complaire et de me servir, vous vous emploierez sans doute avec empressement pour en assurer le succès, je vous recommande et vous prie instamment d'aider madite sœur par tous les moyens qui seront en votre pouvoir, ainsi qu'elle vous le dira plus amplement. Je m'en remets à elle de ce soin, dans la confiance que vous ne resterez pas au-dessous de ce que j'ai lieu d'attendre de votre zèle. . . .